

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION LM BOXING CLUB SAISON 2024-2025

LM BOXING CLUB, association loi 1901, créée le 12 Mars 2021 vous souhaite la bienvenue.

Nous vous demandons de prendre connaissance du règlement avant de remplir les documents attestant de votre inscription.

ARTICLE 1 – OBJET ET APPLICATION.

Le présent règlement a pour but de garantir le bon fonctionnement du club de boxe LM BOXING CLUB et d'assurer la sécurité, le respect et la discipline de tous les adhérents.

ARTICLE 2 – ADHÉSION ET INSCRIPTION.

1. L'adhésion au club est soumise à une inscription annuelle.
2. Le coût de l'inscription pour la saison 2025-2026 est de **275€**.
3. Le **Pass'Sport** est accepté uniquement pour les **fratries** ou en cas de **double inscription parent/enfant**.
4. Tout nouvel adhérent doit fournir un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique de la boxe.
5. L'adhésion implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT.

1. Le paiement de l'adhésion doit être effectué **en intégralité** lors de l'inscription.
2. En cas de **non-paiement, même partiel**, l'adhérent **risque l'exclusion de l'association**.
3. **Aucun remboursement** ne peut être effectué, conformément aux statuts du club.

ARTICLE 4 – RÈGLES DES ENTRAÎNEMENTS.

1. Lieu des entraînements

Pour la saison 2025-2026, Les entraînements sont situés dans la salle de sport Eden Park pour les ados et adultes et au Gymnase Costerousse pour les enfants, **06210 Mandelieu-La Napoule**.

- **Accès à la salle** : L'entrée dans la salle/gymnase est **strictement interdite sans la présence d'un entraîneur** et **réservée exclusivement aux adhérentes** de l'association.
- **Présence des accompagnants** : Pour des raisons **d'hygiène et de sécurité**, les **accompagnants et visiteurs** ne sont pas autorisés à entrer ni à assister aux entraînements.
- **Sortie de la salle** : Les adhérentes doivent quitter la salle dès la fin du cours.
- **Feuille de présence** : Chaque pratiquante doit **signer la feuille de présence dès son arrivée**.

2. Horaires et organisation

- Les entraînements commencent **à l'heure exacte**.
- Les pratiquants doivent être **en tenue 10 minutes avant le début du cours**.

- **Départ anticipé** : Un enfant peut quitter l'entraînement avant la fin si le parent en informe l'entraîneur avant la séance.
- **Autorisation de quitter la salle** : Il est interdit de quitter ou d'entrer en cours d'entraînement sans l'autorisation du professeur.
- **Aucun retard accepté** : Pour des raisons de **sécurité**, il est interdit de rejoindre un cours en retard, car cela pourrait être dangereux sans échauffement ni briefing préalable.
- **Vacances scolaires** : Il n'y a **pas d'entraînements pendant les vacances scolaires de la Zone B**.

3. Type de Pratique

- Le club propose une pratique de la **boxe loisir** pour **débutants et intermédiaires**.
- Il n'y a **ni compétitions, ni préparation spécifique aux compétitions**.

4. Encadrement des Entraînements

Les séances sont dirigées par un entraîneur **titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un brevet professionnel**, pouvant être assisté par des **adjoints qualifiés ou non**. L'association **n'est pas responsable des mineurs** en dehors des horaires d'entraînement ou si la **feuille de présence n'a pas été signée**.

5. Encadrement des Mineurs

- Seuls les **parents, tuteurs légaux ou personnes autorisées** par écrit peuvent récupérer un mineur après l'entraînement.
- Déposer son enfant **sans s'assurer de la présence d'un responsable** ne constitue pas une prise en charge par l'association et **ne l'engage pas**.
- En cas de retard, les parents doivent **s'assurer** que leur enfant soit accepté à l'entraînement.
- **Responsabilité du professeur** : Le pratiquant mineur est sous la responsabilité de l'entraîneur **uniquement pendant le cours** (du salut de début au salut de fin). **Avant et après** l'entraînement (sur le parking, dans les vestiaires), la responsabilité revient aux **parents**.
- Une **liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant** doit être fournie à l'association (nom, prénom, lien, téléphone).
- Tout **changement** en cours d'année (ex. séparation) doit être signalé immédiatement.
- **Départ anticipé** : Toute sortie anticipée d'un mineur nécessite **une autorisation parentale écrite**.
- L'association **ne pourra être tenue responsable** si un enfant part avec une personne non autorisée faute d'instructions mises à jour.

6. Objets Personnels et Sécurité

- Chaque pratiquant est **responsable de ses affaires** dans les vestiaires et dans la salle.
- En cas de vestiaires **sans fermeture à clé**, les sacs peuvent être amenés dans la salle d'entraînement mais doivent être **placés sur le côté** pour ne pas gêner la pratique.
- Les **trottinettes électriques** ne doivent pas être dans la salle.
- Il est **fortement déconseillé** d'amener **argent, téléphone portable, bijoux ou objets de valeur**.

- L'association **n'est pas responsable** en cas de **vol, perte ou détérioration** d'objets personnels.

7. Règles de Conduite et Discipline

Tous les adhérents doivent respecter les valeurs des sports de combat et appliquer les règles suivantes :

- **Saluer** l'entraîneur et ses partenaires avant chaque entraînement.
- **Respecter et appliquer** les consignes du professeur.
- **Éviter les débats personnels** pendant les cours.
- **Faire preuve de maîtrise** et respecter l'intégrité physique des autres pratiquants.
- **Aucune injure, violence volontaire ou attitude irrespectueuse** ne sera tolérée.

ARTICLE 5 – TENUE ET ÉQUIPEMENT

1. Tenue et Accessoires Obligatoires pour l'Entraînement

Pour participer aux entraînements, vous devez porter une **tenue adaptée**, alliant confort, légèreté et respirabilité :

- Haut : Le port du **tee-shirt du club est obligatoire**.
- Sous-vêtements de sport : Une brassière ou un soutien-gorge de sport est obligatoire pour un meilleur maintien.
- Chaussures : Des baskets de sport ou de boxe légères et propres pour l'échauffement. L'entraînement de boxe se pratique pieds nus et sans chaussettes.
- Bas : Un short long ou un legging sans boutons ni fermeture éclair, afin d'éviter tout risque de blessure. La tenue ne doit pas être ample.
- Accessoires : Une serviette et une bouteille d'eau sont demandées pour chaque séance afin de garantir une bonne hydratation et une hygiène optimale.
- Il est interdit de s'entraîner uniquement en brassière de sport ou de porter un crop-top.

2. Équipement et Matériel : Prêt, Hygiène et Sécurité

- **Prêt de matériel** : L'association prête du matériel **uniquement lors de la séance d'essai**.
- **Respect et entretien du matériel** :
 - Tout **vol de matériel** ne sera en aucun cas toléré.
 - Après chaque utilisation, les pratiquants doivent **désinfecter et ranger soigneusement** le matériel appartenant à l'association (ex. : gants de boxe, paos, kettlebells, haltères, etc.).
- **Équipement personnel obligatoire**
 - À partir de votre 2^e séance, vous devez être équipé de votre propre matériel pour des raisons d'hygiène et de confort.
 - Il est interdit de poser votre matériel personnel au sol, afin de limiter les risques d'infections et d'assurer la sécurité de tous. Un gant de boxe tombé au sol peut accumuler des impuretés et, en cas de contact avec l'œil d'un adversaire, provoquer des infections.

- **Équipements de protection obligatoires**

- **Protège-dents** : Un protège-dents **moulé et adapté**
- **Gants de boxe** : gants **avec scratch** plutôt qu'à lacets. La taille (OZ) doit être adaptée à votre poids.
- **Bandages pour les mains** : Bandes d'une longueur **minimum de 3 mètres**.
- **Protège-poitrine** : Obligatoires pour les adhérentes ados et adultes.
- **Protection pelvienne** : Fortement conseillée pour la sécurité des pratiquants.
- **Protège-tibias et pieds** : Obligatoires pour le kickboxing (conseillé en dur)
- **Casque de Boxe** : Obligatoire
- **Corde à sauter** : Indispensable pour l'échauffement et le travail de cardio.

- **Responsabilité et risques**

- L'association **décline toute responsabilité en cas de blessure** liée au non-respect des consignes de protection.
- En signant le présent règlement, l'adhérent reconnaît **être informé des risques** et s'engage à porter les équipements de protection nécessaires pour sa sécurité et celle des autres.

- **Règles de Sécurité et d'Hygiène**

Pour garantir la sécurité et l'hygiène de tous, les consignes suivantes doivent être respectées :

- **Bijoux interdits** : Il est interdit de porter des bracelets, colliers, bagues ou tout autre bijou pendant l'entraînement.
- **Piercings** : Ils doivent être retirés ou protégés afin d'éviter tout risque de blessure.
- **Cheveux et oreilles dégagés** : Les oreilles et le cou doivent être dégagés, et les cheveux attachés sans pinces ni barrettes.
- **Hygiène des ongles** : Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés pour éviter tout accident.
- **Interdictions alimentaires** : Il est strictement interdit de mâcher du chewing-gum et de manger pendant l'entraînement.
- **Substances interdites** : Toute pratique sous l'effet de l'alcool ou de drogues est formellement interdite.

ARTICLE 6 – VOS ENGAGEMENTS :

- **Engagements de l'Adhérent en Matière de Santé**

1. **Information sur l'état de santé** : Vous vous engagez à informer l'association de toute condition médicale particulière ainsi que de tout contact récent avec une personne malade.
2. **Absence en cas de symptômes** : Vous vous engagez à ne pas assister aux entraînements en cas de **fièvre (38°C ou plus)** ou de l'apparition de toute autre maladie contagieuse (rhume, grippe, gastro-entérite...). Il est recommandé de consulter un médecin avant de reprendre l'activité.

3. **Traitement médical** : Si vous êtes asthmatique ou souffrez d'une pathologie nécessitant un traitement spécifique, vous devez vous munir de votre bronchodilatateur ou des médicaments nécessaires à votre état de santé lors de chaque entraînement.
4. **Blessures et fatigue** : Vous devez signaler à votre entraîneur, avant le début de l'entraînement, toute blessure détectée ou suspectée, ainsi que toute fatigue passagère pouvant impacter votre pratique.

- **Engagement envers les Valeurs du Club**

Vous vous engagez à adopter et respecter les principes fondamentaux des arts martiaux et des sports de contact, notamment **la politesse, le respect, la modestie, la maîtrise de soi, la sincérité, le dépassement de soi, l'humilité et la tolérance**, tant sur le ring qu'en dehors.

- **Engagements de l'Adhérent**

1. **Assiduité et ponctualité** : Vous vous engagez à être **présent régulièrement** aux entraînements et à respecter **les horaires** fixés par le club.
2. **Respect des consignes de sécurité** : Pour garantir un entraînement en toute sécurité, vous devez **écouter attentivement** et **appliquer les consignes** données par les entraîneurs, notamment lors de l'exécution des exercices. Vous devez également **signer la feuille de présence** à chaque séance, sans exception.
3. **Utilisation du téléphone** : Pendant les entraînements, votre téléphone doit être **en mode vibreur, silencieux ou en mode avion** afin de ne pas perturber la séance.
4. **Esprit sportif et respect** : Vous devez adopter **une attitude positive** et respectueuse aussi bien dans la salle que dans les vestiaires.
5. **Respect des personnes et des infrastructures** : Il est impératif de respecter **les entraîneurs, les intervenants, les autres adhérents, ainsi que les locaux sportifs** (entrée, salle, vestiaires) et le matériel mis à disposition. L'hygiène demandée doit être scrupuleusement respectée.
6. **Comportement des parents** : Les parents des adhérents sont également tenus de respecter **les entraîneurs et les intervenants**.
7. **Tolérance zéro envers l'irrespect** : Tout **comportement irrespectueux** sera sanctionné et pourra entraîner **une exclusion immédiate** du club.

- **Règles d'Utilisation du Groupe WhatsApp**

Le groupe WhatsApp de l'association est **exclusivement dédié** aux échanges relatifs à **la boxe et aux activités du LM Boxing Club**.

1. **Tout contenu non lié** à ces sujets, y compris les publicités, est strictement interdit.
2. **Le respect et la politesse sont de rigueur** : les échanges doivent se faire dans un esprit courtois, en utilisant des formules de politesse.
3. **Aucune critique, remarque déplacée ou moquerie** ne sera tolérée.
4. **Les questions et informations personnelles** doivent être traitées en **message privé** et ne doivent pas être publiées dans le groupe.
5. Pour toute **remarque ou suggestion**, merci de contacter directement **l'entraîneur** par téléphone ou **de vive voix** à la fin du cours du jeudi.

ARTICLE 7 – DISCIPLINE ET COMPORTEMENT :

1. Le respect entre les adhérents, les entraîneurs et le personnel du club est obligatoire. Toute violence verbale ou physique entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
2. Toute dégradation volontaire des locaux ou du matériel du club entraînera des sanctions financières et disciplinaires.
3. L'usage du téléphone portable est interdit pendant les entraînements.

ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

• Utilisation de l'image

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi CNIL, vous avez le droit de vous opposer, en tout ou en partie, à l'utilisation de votre image par l'association.

Dans le cadre de la promotion des activités du LM Boxing Club et à des fins de communication, **vous autorisez** l'association, ses entraîneurs ainsi que toute entreprise ou association partenaire (ex. : Nice Matin, MLN Mag' ...) à exploiter votre image sur divers supports existants ou à venir, notamment :

- La réalisation de prises de vue vous mettant en scène dans le cadre de la boxe et des activités sportives ;
- La diffusion de ces images lors d'événements organisés par le club ;
- L'utilisation de photos et vidéos sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, groupe WhatsApp du club) ;
- L'affichage sur supports de communication imprimés tels que affiches, flyers, trombinoscope, journaux, télévision et supports publicitaires.

En conséquence, et conformément aux dispositions légales relatives au droit à l'image et au droit du nom, vous autorisez l'association à fixer, reproduire et diffuser ces images dans le cadre défini ci-dessus. Vous reconnaissez que cette autorisation est gratuite et que vous ne pourrez prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de votre image. Vous garantisiez également ne pas être lié(e) par un contrat exclusif sur l'utilisation de votre image ou de votre nom.

Vous avez le droit, à tout moment, de retirer cette autorisation en adressant une demande écrite au Président de l'Association.

• Protection des Données Personnelles

En adhérant au club, vous acceptez que **vos données personnelles** collectées via ce formulaire soient **mémorisées et utilisées exclusivement par l'association LM Boxing Club**.

LM Boxing Club s'engage à **ne pas divulguer ni transmettre** vos données à des tiers et à en assurer la protection, conformément au **RGPD du 25 mai 2018**.

• Assurance Individuelle Accident

Vous reconnaissez avoir été informé(e) que la souscription à **une assurance individuelle accident ou à une garantie complémentaire** n'est **pas obligatoire**, mais **fortement recommandée**.

ARTICLE 9 – SANCTIONS ET EXCLUSION :

1. Tout manquement aux règles du présent règlement pourra entraîner un avertissement, une suspension temporaire ou une exclusion définitive du club.
2. L'exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement de cotisation.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT :

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la direction du club. Tout adhérent sera informé des changements par affichage ou communication officielle.

Autorisation de Participation aux Entraînements et Engagement de l'Adhérent

Pour les enfants et adolescents

☐ Je, soussigné(e), autorise ma fille / mon fils
.....
à participer aux entraînements dispensés par les membres de l'association LM BOXING CLUB,
ainsi que par les éventuels remplaçants et futurs intervenants, pour la saison.

Pour les adultes

☐ Je, soussigné(e), accepte de participer aux entraînements
dispensés par les membres de l'association LM BOXING CLUB, ainsi que par les éventuels
remplaçants et futurs intervenants, pour la saison.

✦ Engagement et Responsabilité

- L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes énoncées dans le règlement intérieur.
- En devenant adhérent(e) du LM BOXING CLUB, vous reconnaissez avoir pris connaissance de vos droits et devoirs en tant que membre.
- Vous certifiez avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur ci-dessus et vous vous engagez à le respecter scrupuleusement.

Fait à, le/...../.....

Nom et Prénom de l'élève :

Signature de l'adhérente adulte OU du représentant légal ,

Précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

Nom et Prénom de l'élève :

Signature de l'adhérente adulte OU du représentant légal ,

Précédée de la mention « lu et approuvé » :